

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**



**RAPPORT D'ACTIVITES DU 1^{er} TRIMESTRE 2015
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

Avril 2015

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	6
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES	8
2.1. Coopération internationale.....	8
2.2. Autres activités.....	9
2.2.1. Elaboration du rapport de suivi de l'évaluation mutuelle	9
2.2.2. Actions de formation et de sensibilisation	9
2.2.3. Autres rencontres.....	11
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	12
CONCLUSION.....	14
ANNEXES.....	15

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CNAD	Comité National Anti Drogue
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FIC South Africa	Financial Intelligence Centre (Afrique du Sud)
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
IMF	Institution de Microfinance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OTR	Office Togolais des Recettes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. La CENTIF-TG a évolué au 1^{er} trimestre 2015 dans un environnement national caractérisé par :
 - la préparation de l'élection présidentielle annoncée pour le 25 avril 2015 ;
 - le lancement de plusieurs projets d'infrastructures routières et sociales ;
 - la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles.
2. Au plan interne, les principales activités ont porté sur :
 - le traitement des DOS dont le nombre s'est accru de 10 nouvelles déclarations ;
 - la coopération internationale marquée par la participation à deux sessions du Groupe Egmont et du GAFI ainsi que la signature d'un accord de partenariat avec la CRF de l'Afrique du Sud (FIC South Africa) ;
 - l'élaboration du 4^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle ;
 - les actions de formation et de sensibilisation notamment à l'endroit des notaires et des institutions de microfinance.
3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois parties comme suit :
 - les activités principales,
 - la coopération internationale et les autres activités,
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

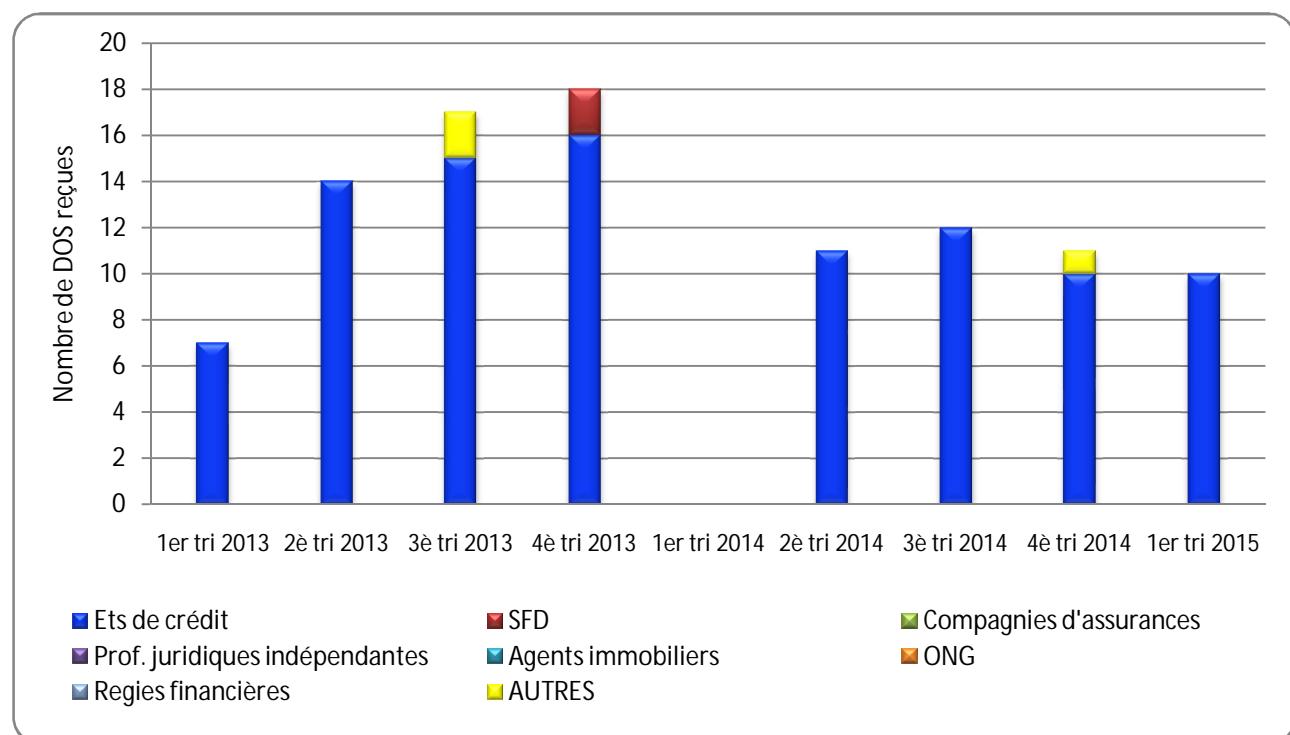
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues

4. Au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2015, 10 opérations suspectes ont été déclarées à la CENTIF-TG contre 11 le trimestre précédent. A la même période de l'année précédente, aucune déclaration n'a été faite.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. La totalité des déclarations enregistrées émanent du système bancaire, principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment au Togo. Toutefois, sur les treize banques opérationnelles au 1^{er} trimestre 2015, seulement trois institutions ont produit des déclarations à la CENTIF-TG. Une action de proximité a été effectuée auprès des responsables de conformité des banques en vue d'un suivi plus rapproché des transactions et un accompagnement des agents pour une détection des opérations atypiques. Cette sensibilisation devrait se poursuivre notamment auprès des autres assujettis.
6. Le montant total des sommes en cause pour les 10 déclarations reçues se chiffre à 3.842,5 millions de FCFA. L'une des transactions porte sur un montant supérieur à 1 milliard, une autre est contenue entre 100 millions et 1 milliard tandis que les huit autres totalisent une somme de 325,8 millions, soit 8,6% du total.

7. La plupart des transactions sont exprimées en FCFA (99%). Les autres devises utilisées – Euro et dollar US - ont porté sur 57,0 millions en contrevaleur FCFA.

1.1.2– Infractions sous-jacentes des DOS reçues

8. Les déclarations de soupçon enregistrées au 1^{er} trimestre 2015 concernent :

- 1 cas de cybercriminalité,
- 4 cas de violation de la réglementation des changes,
- 5 opérations en espèces dont l'origine ou la justification des transactions restent à clarifier.

9. Le cas de cybercriminalité porte sur des échanges de messageries électroniques pour recouvrer des fonds laissés en héritage dans les livres d'une banque de la place. Les documents produits semblent faux laissant croire à une tentative d'escroquerie.

10. S'agissant des infractions à la réglementation des changes, des montants élevés sont retirés en espèces aux motifs d'achat de devises généralement auprès de changeurs de monnaies non agréés. Les quatre cas signalés portent sur un montant cumulé de 266,9 millions, soit 6,9% du total général des DOS du trimestre.

11. Quant aux déclarations motivées par les transactions non justifiées, elles représentent 93% du total général avec 3.567,5 millions en cinq opérations. Elles portent sur :

- des transferts reçus et pour lesquels soit le lien entre donneur d'ordre et bénéficiaire n'est pas fondé, soit le motif de la transaction n'est pas fourni ou est contradictoire suivant les différentes sources,
- des retraits ou versements en espèces dont les justificatifs sont peu probants.

12. Les enquêtes sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes.

1.1.3- Traitement des DOS

13. Conformément aux textes réglementaires en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet de traitement en vue de confirmer ou d'infirmer le caractère illicite de l'activité ou des ressources à l'origine des soupçons des déclarants. Le cas échéant, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour jugement.

14. Toutes les déclarations reçues au cours du 1^{er} trimestre 2015 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule. La situation de l'ensemble des DOS dans le processus de traitement est résumée comme suit.

Tableau 1- Point sur le traitement des DOS au 31 mars 2015

Période de réception	Nombre de DOS			
	reçues	en cours d'étude	transmises à la justice	classées
Année 2009	8	7	1	0
Année 2010	42	39	3	0
Année 2011	34	26	2	6
Année 2012	30	16	4	10
Année 2013	56	50	0	6
Année 2014	34	28	2	4
1 ^{er} trimestre 2015	10	10	0	0
Toutes périodes confondues	214	176	12	26

Source : CENTIF-TG

1.2- ECHANGES D'INFORMATION

15. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et parfois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
16. Au cours du 1^{er} trimestre 2015, 216 demandes d'informations ont été envoyées principalement aux organismes financiers (81%) et à l'administration publique (19%). Le taux de réponse se situe à 86% Les statistiques relatives à ces échanges sont compilées au tableau suivant.

Tableau 2- Point sur les échanges d'informations au plan national

Destinataires	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Administration	42	31	74%
EPNFD	-	-	-
Organismes financiers	174	154	89%
Total	216	185	86%

Source : CENTIF-TG

17. Au plan international, la CENTIF-TG a adressé des requêtes à 4 CRF d'Afrique, d'Europe et d'Océanie pour recueillir des précisions sur des personnes mises en cause dans diverses investigations. En sens inverse, elle a reçu 4 demandes d'informations des CRF d'Afrique, d'Europe et d'Asie. Les taux de réponse se situent respectivement à 75% et 25%.

Tableau 3- Point sur les échanges d'informations au plan international

Requêtes	Demande	Réponse	Taux d'entrée
- du Togo aux autres CRF	4	3	75%
- des autres CRF au Togo	4	1	25%

Source : CENTIF-TG

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

18. La coopération internationale a été marquée au cours du 1^{er} trimestre 2015 par la participation aux réunions du Groupe Egmont, du GAFI, du RECEN-UEMOA et à la signature d'un accord de coopération avec la CRF de l'Afrique du Sud, FIC South Africa.

a- Réunion du Groupe Egmont

19. Le Président de la CENTIF-TG accompagné de son assistante a pris part du 24 janvier au 06 février 2015 à la réunion de la Commission Technique du Groupe Egmont tenue à Berlin (Allemagne). Les travaux organisés en groupes et en plénières ont permis :

- l'examen des candidatures du Kosovo, du Népal, du Cap Vert, du Niger, de l'Equateur, du Congo Brazzaville et du Bhutan ;
- l'élection des nouveaux chefs de région, notamment le Président de la CRF du Nigeria pour le groupe des CRF de l'Afrique de l'ouest et du centre ;
- l'ébauche de plan d'action de base pour les études à présenter à la prochaine réunion qui se tiendra à Barbados en Amérique du Sud en juin 2015.

b- Réunion du GAFI

20. Du 23 au 27 février 2015, le Président de la CENTIF-TG a participé à la réunion du GAFI organisée au siège de l'OCDE à Paris. Au sein du groupe des évaluations et de la conformité où le Togo a siégé, les rapports de la Belgique et de l'Australie ont été examinés. Nonobstant les argumentaires présentés, la plénière a approuvé l'avis du groupe technique de maintenir ces pays en position de suivi régulier avec une obligation de présenter un rapport de suivi dans un délai d'un an.

21. La session a également examiné les rapports de suivi du Brésil, des USA, de l'Allemagne et de l'Afrique du Sud. Elle a conclu à la nécessité de déléguer une mission de haut niveau auprès des autorités brésiliennes.

c- Atelier sur la révision des statuts et règlement intérieur du Réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA)

22. La CENTIF-TG a été représentée par son Chef du Bureau Administratif et Comptable à un atelier organisé par le réseau des CENTIF de l'UEMOA les 26 et 27 mars 2015 à Ouagadougou (Burkina-Faso).

23. L'objectif visé est de réviser les statuts et le règlement intérieur du réseau au regard des insuffisances relevées au cours des deux années du fonctionnement du réseau.

Une relecture des textes a permis de revoir les contenus tant sur la forme que sur le fond. Les amendements ont porté principalement sur le siège administratif, les membres et les organes du RECEN ainsi que sur leur fonctionnement.

d- Signature d'accord de coopération

24. En marge de la réunion du Comité technique du Groupe Egmont, la délégation du Togo s'est entretenue avec les responsables des CRF avec lesquelles la CENTIF-TG avait des projets d'accord de coopération et d'échange d'informations. Ces discussions ont abouti à la signature d'accord de coopération entre la CENTIF-TG et FIC South Africa le 28 janvier 2015. Le total des accords signés au 31 mars 2015 s'élève à 11.
25. Les négociations se poursuivent avec les CRF de la Tunisie, du Liban, de la Thaïlande, du Japon, de l'Inde et de l'Italie.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Elaboration du rapport de suivi de l'évaluation mutuelle

26. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation mutuelle de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Togo doit présenter son 4^{ème} rapport de suivi en mai 2015.
27. Le rapport a été produit et transmis au GIABA en février 2015. Il fait notamment état des progrès réalisés au plan légal, réglementaire et institutionnel depuis le précédent rapport. Il relate en particulier les activités internes attestant de l'opérationnalité des organes fonctionnels et de la coopération nationale comme internationale. Par ailleurs, il signale la consolidation de la maîtrise du dispositif LBC/FT par les actions de formation et de sensibilisation. Enfin, les améliorations attendues comme l'adoption de la stratégie nationale et des textes proposés pour corriger les lacunes relevées par le GIABA et les actions de plaidoyer entreprises par la Cellule y sont mentionnées.

2.2.2. Actions de formation et de sensibilisation

28. Les actions de formation et de sensibilisation du 1^{er} trimestre 2015 ont porté sur un atelier régional suivi par le personnel et deux séminaires à l'endroit des assujettis.

a- Formation suivie

29. Du 23 au 26 mars 2015, une délégation composée de trois analystes et du Secrétaire Général de la CENTIF-TG a participé à un atelier régional de renforcement de capacité en matière de lutte contre les crimes économiques et financiers. Cette rencontre a été organisée par le GIABA avec l'appui de la BAD à l'intention des juges,

procureurs et enquêteurs des pays membres. Elle a permis, en une dizaine de thématiques liées à la criminalité financière présentées par des experts régionaux et internationaux, d'échanger sur :

- les cadres juridiques, réglementaires et opérationnels,
- les meilleures pratiques et les expériences vécues dans la conduite des enquêtes et la poursuite judiciaire des crimes financiers,
- les rôles spécifiques de chaque corps et la complémentarité des acteurs ainsi que la nécessité de la coordination et la coopération de leurs actions.

30. A l'issue de cette formation, les participants ont fait une série de recommandations visant à renforcer la collaboration sur le plan national entre les acteurs et à tirer un meilleur profit de l'entraide judiciaire pour poursuivre efficacement les criminels et le recouvrer les produits issus du crime.

b- Formations animées

31. La CENTIF-TG a contribué au renforcement de capacités des acteurs de LBC/FT à travers deux actions au cours du 1^{er} trimestre 2015.

32. A la 7ème Université notariale tenue du 21 au 23 janvier par la Chambre des Notaires du Togo, la CENTIF-TG représentée par le Chef du Département des Enquêtes a animé le thème : « le notaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ».

33. La session a permis de sensibiliser les participants à exercer une vigilance accrue dans les transactions qu'ils opèrent pour leurs clients et à adopter un guide de LBC/FT pour une plus grande maîtrise.

34. Du 29 mars au 1^{er} avril, le Secrétaire Général de la CENTIF-TG a animé un séminaire sur le thème « comment élaborer un manuel de procédures de lutte contre le BC/FT par un système financier décentralisé (SFD) ». Organisé par l'Association des Professionnels des Institutions de Microfinance, le séminaire a offert aux participants (responsables de conformité, auditeurs internes ou points focaux LBC/FT) l'opportunité de :

- maîtriser les obligations édictées à l'attention des institutions financières, en particulier les SFD, par l'instruction 01/2007/RB de la BCEAO,
- relever les éléments essentiels d'un manuel de procédures de LBC/FT,
- s'exercer à travers des cas pratiques à élaborer des procédures d'identification/acceptation de client, de conservation de documents, de détection et de déclaration d'opérations suspectes.

2.2.3. Autres rencontres

a- Audiences accordées à la CENTIF-TG

35. Dans la recherche d'une amélioration de ses performances, la CENTIF-TG a demandé des audiences auprès de plusieurs autorités nationales impliquées dans le processus de décisions relatives à la LBC/FT au Togo. Elle a été reçue :
 - le 13 janvier 2015 par le Ministre en charge de la Sécurité ;
 - le 20 janvier 2015 par le Secrétaire Général du Gouvernement ;
 - le 19 mars 2015 par le Ministre de l'Economie et des Finances.
36. Les préoccupations soulevées à ces occasions portent sur l'adoption des textes juridiques et de la stratégie nationale relative à la LBC/FT ainsi qu'à l'insuffisance des ressources affectées aux organes opérationnels.
37. En outre, ces préoccupations ont été relayées par le Directeur Général du GIABA lors d'une audience que lui a accordée le Premier Ministre togolais, le 25 mars 2015. Auparavant, le Directeur Général du GIABA a été reçu par le Ministre en charge de la Sécurité.

b- Réunion avec les correspondants

38. En vue de consolider la collaboration des acteurs nationaux en matière de LBC/FT, la CENTIF-TG a organisé à son siège le 10 février 2015 une réunion avec ses correspondants. Cette rencontre a permis de présenter un bilan des activités de la CENTIF-TG au titre de l'année 2014 et faire le point des relations entretenues avec chaque structure représentée. Des suggestions ont été recueillies pour redynamiser les rapports notamment à travers la tenue d'actions ciblées de sensibilisation.

c- Délégations reçues

39. La CENTIF-TG a reçu la visite de plusieurs délégations de partenaires techniques sur des questions se rapportant à leur coopération à la LBC/FT. Il s'agit notamment de :
 - une délégation de l'ONUDC reçue le 04 février 2015 pour discuter des pistes stratégiques relatives au renouvellement du programme de coopération de cette institution ;
 - une délégation de la Société Générale venue le 06 février 2015 s'enquérir des dispositions à prendre en matière de LBC/FT à l'ouverture prochaine d'une succursale au Togo ;
 - une délégation du bureau régional d'INTERPOL de Lyon (France) venue le 18 février 2015 échanger sur l'exploitation de la ligne I24/7 et d'autres sollicitations éventuelles de la CRF ;

- une délégation de l'Ambassade des USA au Togo et d'une agence américaine de lutte contre la criminalité financière installée à Dakar reçue le 13 mars 2015 au sujet d'un atelier de formation qui se tiendra courant mai 2015 à Lomé.

d- Séances de travail organisées par les administrations publiques

40. La CENTIF-TG a délégué le chargé de communication à deux séances de travail organisées par le Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers.
41. La première, relative à la « revue technique du plan d'actions de la réforme de la gestion des finances publiques », s'est déroulée du 23 au 24 mars 2015. Une analyse globale et par programme, de la mise en œuvre du plan d'action a permis de relever les avancées enregistrées depuis le démarrage de cette réforme en 2006. L'accent a été mis sur l'élaboration du budget-programme du département en vue de consolider les acquis en matière de gestion des finances publiques.
42. La seconde a porté, du 26 au 28 mars 2015, sur la « revue de la mise en œuvre des réformes au 2^{ème} semestre 2014 et la validation de la matrice unifiée actualisée des réformes des départements ministériels ». Il ressort de l'analyse de la matrice des mesures, un taux de réalisation, à fin décembre 2014, de 81% des projets achevés ou en cours. Suite aux travaux des trois commissions formées, de nouvelles mesures ont été proposées pour une 2^{ème} génération de réformes orientées vers une révision en profondeur des pratiques budgétaires et des modes de gestion des finances publiques.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

43. Les activités de la Cellule se sont déroulées sans difficultés majeures au cours du 1^{er} trimestre 2015.
44. Il est à signaler toutefois que, la subvention de l'Etat à la Cellule au titre de l'année 2015 a été réduite à 250 millions contre 300 millions en 2014. Cette situation risque d'handicaper l'exécution du plan d'actions de la Cellule notamment les activités relatives au lancement de l'évaluation nationale des risques et les actions de sensibilisation et de formation programmées. En outre, l'effectif des membres a été réduit de 6 à 4 depuis l'admission à la retraite du magistrat et du commissaire de police en novembre 2014.
45. Ces problèmes ont été évoqués lors de l'audience accordée à la Cellule le 20 mars 2015 par le Ministre de l'Economie et des Finances qui a promis revoir la subvention avec le Directeur du Budget et relancer les ministères de tutelle pour la prise de fonction de leurs nouveaux représentants.
46. En outre, les insuffisances d'ordre structurel qui entravent l'efficacité du dispositif et sa mise en conformité avec les standards internationaux demeurent en l'absence

d'adoption de la stratégie nationale et l'affectation de moyens adéquats. Le tableau synoptique ci-après résume les principaux points.

47. Les doléances de la Cellule sur ces questions sont portées aux autorités nationales.

Les réponses données font espérer une solution d'ici la session de mai 2015 du GIABA où le Togo aura à présenter les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du dispositif LBC/FT.

Tableau 4 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif LBC/FT du Togo

Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la révision en cours des lois sur la LBC/FT • Prendre les dispositions idoines pour leur intégration dans le corpus juridique national • Incriminer les infractions sous-jacentes comme la corruption, le terrorisme, le délit d'initié, la traite des personnes, etc • Adopter les projets de texte proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués) • Vulgariser davantage les textes • Former les acteurs et sensibiliser le grand public • Instituer un cadre de revue périodique
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la subvention de la CENTIF-TG et du Comité interministériel • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel existant • Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels et logistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser les données et crypter le matériel informatique

CONCLUSION

48. Au total, les activités de la CENTIF-TG au 1^{er} trimestre 2015 ont permis de collecter une dizaine de déclarations mettant en cause des opérations de 3,8 milliards de FCFA. Ces déclarations proviennent exclusivement des établissements bancaires. Les actions de sensibilisation doivent être poursuivies notamment à l'endroit des autres catégories d'assujettis.
49. Le traitement des déclarations reçues devrait être accéléré aux fins, le cas échéant, de transmission des rapports finalisés à l'administration judiciaire dans les prochains mois. Une solution appropriée devrait également être cherchée avec ce partenaire clé de la lutte contre la criminalité financière pour la prise en charge des dossiers soumis à son examen.
50. L'autre défi de la Cellule porte sur la présentation en mai 2015, du 4^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle. Les engagements pris par les autorités nationales pour lever certaines lacunes avant la date butoir devraient permettre au Togo d'éviter une mauvaise appréciation par les pairs et la communauté internationale associée aux travaux du GIABA.



Fait à Lomé, le 08 avril 2015

Le Président de la CENTIF-TG

